

Japan Analysis

La Lettre du Japon

n° 12
juin 2008

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Le réchauffement des relations Chine-Japon se confirme
2. Le gouvernement fait passer en force une série de lois fiscales, après un compromis avec l'opposition
3. La fonction publique est réformée

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Hatoyama Yûkio, « Mutô ou un autre : l'envers du décor », *Chûôkôron*, mai 2008, p. 50-60 (entretien).

Yamauchi Masayuki, « L'Étude de la nouvelle force politique du Moyen-Orient et la diplomatie japonaise », *Chûôkôron*, mai 2008, p. 86-101.

Kajimura Taichirô, « Pour une conscience historique réelle et juste », *Sekai*, juin 2008, p. 258-272.

Ishiyama Hisao, Hozumi Takeshi, Tawara Yoshifumi, « Tribunaux et révisionisme historique », *Sekai*, juin 2008, p. 274-284.

Yosano Kaoru, Maehara Seiji, « Le PLD et le Parti démocrate sont-ils vraiment différents ? », interview de Tahara Sôichirô, *Chûôkôron*, juillet 2008, p. 34-43.

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Le réchauffement des relations Chine-Japon se confirme

Le président Hu Jintao s'est rendu au Japon le 7 mai. Aucun président chinois n'y était allé depuis Jiang Zemin en 1998, visite qui a laissé au Japon un souvenir mitigé. Par contraste, les propos de M. Hu ont été considérés comme très positifs pour la relation des deux pays : ils devaient se tourner vers l'avenir en prêtant attention au passé. La Chine a loué la contribution du Japon à la paix internationale. Dans la précédente déclaration conjointe, en 1998, les dirigeants des deux États avaient indiqué qu'affronter le passé en ayant pleinement conscience de l'histoire était au fondement des relations nippono-chinoises, tandis que M. Obuchi, alors Premier ministre, disait le « *profond regret* » (*fukai hansei*) du Japon pour les événements passés. Dans une conférence donnée le 8 mai à l'université Waseda, le président chinois a encore affirmé que l'histoire devait servir l'amitié entre les peuples et que le Japon avait activement contribué au développement de la Chine¹.

Un accord de principe a été annoncé en vue de l'exploitation commune des ressources en gaz extraites dans les puits chinois qui se trouvent à proximité de la ligne médiane entre les deux États, sans que soient encore définies les règles de répartition des fruits de cette exploitation ou l'étendue exacte de la zone concernée².

Après le tremblement de terre du Sichuan du 12 mai, le Japon a immédiatement proposé son aide à la Chine, qui l'a finalement acceptée le 15 – tardivement, au grand dam des responsables japonais des secours³. Les premiers sauveteurs étrangers à atteindre la région frappée ont donc été une équipe de trente et un secouristes japonais, ce qui a été perçu à Tôkyô comme symbolique du climat

des relations sino-japonaises⁴. De fait, le gouvernement japonais n'a pas été aussi vigoureux que les Occidentaux dans sa condamnation des événements au Tibet : il a engagé le gouvernement chinois à renouer le dialogue avec le dalaï-lama. Au moment du passage de la flamme olympique à Nagano, à la fin du mois d'avril, des manifestations de pro-tibétains ont eu lieu, mais elles ont été contenues par les forces de l'ordre.

Le 31 mai, le secrétaire général du gouvernement, M. Machimura, a cependant indiqué que le gouvernement renonçait à utiliser les C-130 de l'armée, mode de transport qui eût pourtant été le plus efficace, pour préférer des avions de ligne, en raison de l'opposition exprimée sur le Net à un déploiement militaire japonais. Dans une conférence de presse du 17 juin, Ishiba Shigeru, le ministre de la Défense, a cependant annoncé qu'un destroyer japonais amarrerait en Chine à la fois pour apporter une aide à la suite du tremblement de terre, mais aussi pour rendre à la Chine la visite de son bâtiment militaire, en novembre dernier.

Les sommets des dirigeants chinois et japonais depuis 1998

26 novembre 1998 : Obuchi Keizô - Jiang Zemin, à Tôkyô.

13 octobre 2000 : sommet Mori Yoshirô - Zhu Ronji, à Tôkyô.

8 octobre 2001 Koizumi Jun'ichirô - Jiang Zemin, à Pékin.

8 octobre 2006 : Abe Shinzô - Hu Jintao, à Pékin.

4 novembre 2007 : Abe Shinzô - Wen Jiabao, à Tôkyô.

28 décembre 2007 : Fukuda Yasuo - Hu Jintao et Wen Jiabao, à Tôkyô.

1. « Rekishi wa yûkô no tame », *Yomiuri*, 9 mai 2008.

2. Le 15 juin, un accord se dessinait cependant pour inclure tant Chunxiao (Shirakaba), situé juste à l'ouest de la ligne médiane, Duanqiao (Kusunoki) et Longjing (Asunaro) que la partie de la zone économique exclusive (ZEE) japonaise qui se trouve côté chinois de cette ligne médiane. L'exploitation de ces zones et puits sera conjointe et les produits seront répartis à proportion des investissements réalisés.

3. « Mō sukoshi hayaku yōsei areba... », *Yomiuri*, 16 mai 2008.

Sources : *Yomiuri*, *Asahi*, site du ministère des Affaires étrangères (Mofa).

4. « Nihon jūshi messeji mo », *Yomiuri*, 16 mai 2008.

2. Le gouvernement fait passer en force une série de lois fiscales, après un compromis avec l'opposition

Le 30 avril, la Chambre basse a voté le paquet fiscal qui avait été rejeté le 28 mars par la Chambre haute au moment du vote de la loi de finances. Le compromis négocié par les deux présidents des assemblées, compromis par lequel le PLD visait à se concilier l'opposition démocrate, n'a pas eu l'effet escompté : le Minshutô a refusé de voter le renouvellement des taxes concernées.

Le PLD et le Kômeitô détiennent la majorité des deux tiers qui permet au gouvernement de faire adopter ses textes en seconde lecture par la Chambre des représentants – après un délai de trente jours, en matière fiscale, à compter du jour où la Chambre haute est saisie d'un projet de loi. Il a fait usage de cette majorité le 30 avril. Pendant un mois, le prix du litre de pétrole a été plus bas de 25 yens.

Ce paquet fiscal concerne l'ensemble des mesures qui servent au financement des travaux autoroutiers (la loi imposant une taxe sur les produits pétroliers et sur les véhicules automobiles) dont certaines, caduques pendant un mois, sont ainsi rétablies ; des taxes diverses dont le gouvernement avait, fin mars, prolongé le terme par une « loi de jonction » jusqu'à la fin mai (taxe sur certaines opérations off-shore, droits de douane spécifiques...), qui sont renouvelées ; diverses exemptions fiscales qui sont prolongées jusqu'au 1^{er} janvier ou au 1^{er} avril 2009. Dès le 27 mars, le Premier ministre avait pourtant fait un pas en direction de l'opposition en annonçant qu'il était disposé à abolir ces taxes spéciales et à intégrer le financement des autoroutes dans le budget général de l'État à partir de l'année fiscale 2009.

Le Premier ministre avait également dit sa volonté de réduire de moitié la durée du plan décennal de travaux autoroutiers et de ne faire, sur les 59 000 milliards de yens de travaux qu'il prévoyait, que les plus indispensables – ajustement que réclamait l'opposition, selon laquelle ce plan reposait sur des prévisions de croissance de la circulation qui ne se sont pas réalisées. Le 11 avril, les deux partis de la majorité se sont entendus sur un texte qui a été bien accueilli par les réformateurs du PLD (Association pour budgétiser la taxe spéciale, *dôro tokutei zaigen no ippanzaigenka wo jitsugen suru kai*), de manière plutôt positive par M. Ozawa et par M. Hatoyama au Minshutô, et qui n'a pas suscité d'opposition

dans les rangs des pro-BTP du PLD (comme Koga Makoto)⁵.

Le gouvernement ne peut cependant se soustraire toujours à la capacité de blocage de l'opposition. Depuis le mois de mars, il s'efforce ainsi de remplacer le président et les vice-présidents de la Banque centrale japonaise, ce qui requiert l'approbation des deux chambres. Shirakawa Masaaki, professeur à l'université de Kyôto, d'abord pressenti pour être vice-président, a finalement été nommé président : il est le seul des candidats proposés par le gouvernement dont la nomination ait été admise par la Chambre haute ; l'un des deux sièges de vice-président demeurera vacant jusqu'à l'automne prochain. Le Minshutô s'oppose aux choix du gouvernement dont les candidats ont effectué des carrières au ministère des Finances. Le Bureau de la réforme, au Jimintô (présidé par Takebe Tsutomu), cherche à élaborer une proposition de loi visant à réformer la procédure de nomination suivie pour la trentaine de postes qui sont pourvus avec l'assentiment des deux chambres (*kokkaidôjinji*) : il s'agirait d'une part de permettre que le mandat du titulaire du poste puisse être prolongé jusqu'à la nomination de son successeur, d'autre part de diminuer le nombre de postes qui sont pourvus de cette manière⁶.

Ces affrontements ont cependant un aspect fécond : depuis l'hiver dernier, un grand nombre de groupes de travail et d'associations parlementaires interpartisanes se sont créés, soit pour défendre une cause précise – remédier à la crise des régimes de santé, persévérer dans la réalisation des objectifs du protocole de Kyôto, lutter contre les bombes à sous-munitions –, soit autour d'un axe idéologique (l'Association pour la pensée juste et sa mise en œuvre, l'Association des jeunes parlementaires pour un système de défense adapté au XXI^e siècle...), ou encore pour renouveler la vie politique (le groupement pour une nouvelle politique conservatrice, la Ligue du « choix propre »...) ou les institutions (pour l'unicamérisme ou la refonte du code pénal)⁷. Ces groupements renouvellent la scène politique japonaise.

Sources : *Yomiuri*, *Asahi*, site du Minshutô.

5. « Jimin zôhan hôji », *Yomiuri*, 29 avril 2008.

6. « Dôjinjin minaoshichakushu », *Yomiuri*, 2 juin 2008.

7. « Chôtôha kappatsuka », *Yomiuri*, 18 mai 2008.

3. La fonction publique est réformée

Le 6 juin, la Chambre haute a voté un projet de loi de réforme de l'organisation de la fonction publique qui était le fruit de la concertation du PLD et du Minshutô. Cette réforme vise à favoriser l'émergence d'une fonction publique moins fortement rattachée à son ministère d'appartenance : un personnel de « stratégie de l'État » sera envoyé du secrétariat général du gouvernement auprès des ministères. Les concours seront désormais des concours de cadre général ou de cadre spécialisé. Les carrières vont progressivement être allongées jusqu'à 65 ans (à l'initiative du Minshutô) et la promotion systématique à l'ancienneté est remise en cause.

La « seconde carrière » en entreprise ou dans un organisme public, actuellement organisée par le ministère (*amakudari*), ce qui crée une collusion entre autorité de tutelle et organisme supervisé, dépendra désormais d'un centre de gestion des ressources humaines et d'un bureau du personnel directement rattaché au secrétariat général du gouvernement (le Jimintô voulait initialement créer une agence, mais le Minshutô a souhaité qu'un bureau, dont l'autonomie serait moindre, soit institué). Les directions administratives seront donc encadrées par un organe dépendant de l'exécutif (autre point introduit par le Minshutô).

L'*amakudari* n'est pas interdit pour autant, et la direction administrative n'est pas complètement exclue du processus de remplacement des fonctionnaires (le Minshutô aurait souhaité aller plus loin dans ce sens).

Le Minshutô n'aura finalement pas donné l'impression de faiblir dans son opposition au gouvernement durant la législature qui s'achève le 15 juin : le 11 juin, la Chambre haute a adopté, pour la première fois de son histoire, une résolution de défiance à l'encontre du Premier ministre.

Sources : *Yomiuri, Asahi, Kyôdô tsûshinsha.*

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Hatoyama Yûkio^α, « **Mutô**⁸ ou un autre : l'envers du décor » [*Mutô demo kamawanai ga ootta naimaku*], *Chûôkôron*, mai 2008, p. 50-60 (entretien).

Dans cet entretien avec Hashimoto Gorô, journaliste au Yomiuri, M. Hatoyama explique les raisons de l'opposition du Parti démocrate à la nomination des candidats au poste de président de la Banque centrale soutenus par le gouvernement. La présidence a brièvement été exercée par intérim, et l'une des deux vice-présidences va demeurer vacante jusqu'à la rentrée parlementaire cet automne.

Hashimoto Gorô : *Au début du mois de mars, le Minshutô a rejeté la promotion du vice-président de la Banque du Japon, Mutô Toshirô, au poste de président...*

Hatoyama Yûkio : *À voir la virulence des critiques des médias, j'ai mesuré l'influence du ministère des Finances. Il est clair comme le jour que l'exécutif y est soumis, mais c'est terrible de voir que la presse l'est également.*

H.G. : *Votre opposition à ce candidat provenait de ses liens avec le ministère des Finances...*

H.Y. : *Ce n'était pas une position de principe. Mais M. Mutô, avant d'être ministre administratif des Finances, avait été conseiller général du ministre (*daijin kanbô sômu shingikan*) : au moment de l'adoption de la loi qui a institué l'indépendance de la Banque centrale, il était, côté ministère des Finances, la personne qui s'opposait à cette réforme. Si la personne qui était à l'avant-poste de la lutte contre l'indépendance de la Banque centrale devait se trouver prendre sa direction, ce serait pour le ministère des Finances une victoire complète.*

En outre, quelqu'un qui comme M. Mutô a été directeur aux Finances est certes très capable en termes de conduite de la politique nationale, mais n'a pas l'expérience de la finance internationale. Les marchés financiers mondiaux sont dans une situation fragile, alors que s'étend la crise des subprimes américaine, M. Mutô ne nous a pas semblé être le mieux armé pour prendre les bonnes décisions.

α. Secrétaire général du Minshutô.

8. Mutô Toshirô, l'un des candidats proposés par le gouvernement.

H.G. : *Sur la question du renouvellement de la loi antiterroriste, l'année dernière, ou sur la réponse à donner à la répression chinoise du soulèvement tibétain, on voit bien des divergences au sein du parti, mais vous n'engagez pas pour autant de débat...*

H.Y. : C'est en effet notre problème. Les commissions des affaires étrangères et de la défense du parti travaillent bien ensemble et elles savent trouver les arguments qui donneront du fil à retordre au gouvernement et à la majorité, mais l'actualité est riche et cela se fait au détriment d'une réflexion de long terme sur les enjeux de la sécurité nationale.

H.G. : *Avec les élections aux États-Unis, bien sûr, mais aussi en Corée ou en Russie, le monde bouge...*

HY. Absolument, et l'opposition ne peut faire l'économie d'un vrai débat sur la politique étrangère, en particulier sur les relations avec les États-Unis. Si Obama est élu, leur posture internationale va fondamentalement changer. De ce fait, l'implication du Japon en Irak et la relation nippo-américaine pourraient changer également. Il y a aussi l'émergence de la Chine face à laquelle le Japon doit agir. Le Minshutô doit élaborer une stratégie diplomatique.

Yamauchi Masayuki^β, « **L'étude de la nouvelle force politique du Moyen-Orient et la diplomatie japonaise** » [*Chûtô no aratana seijiryokugaku to nihongaikô*], *Chûôkôron*, mai 2008, p. 86-101.

Cet universitaire invite le gouvernement japonais à poursuivre ses efforts pour étendre au-delà du pétrole les domaines de coopération avec les pays du Proche et du Moyen-Orient.

Quatre types d'interventions antiterroristes sont actuellement menées en Afghanistan : 1°, la lutte anti-terroriste sur le sol afghan ; 2°, la prévention maritime ; 3°, l'action sécuritaire (International Security Assistance Force, Isaf) ; 4°, l'aide régionale à la reconstruction (Provincial reconstruction teams, PRT). La France, qui s'est opposée à la guerre en Irak, collabore aux quatre actions, et l'Allemagne, à toutes, sauf au déploiement terrestre. Une vingtaine de pays participent au déploiement terrestre dont l'objectif est la lutte contre Al-Qaïda et les talibans, et trente-sept,

membres ou non de l'Otan, à l'Isaf, créée en application de la résolution 1386 du Conseil de sécurité.

Au Japon, au gouvernement comme dans la majorité ou l'opposition, le débat sur la possibilité d'envoyer une unité de liaison auprès de l'Isaf ou des Forces d'autodéfense (FAD) terrestres au sein des PRT s'est ouvert tardivement, pour qu'en définitive on estime que les forces risquaient d'entrer dans des « zones de combats ». Même la possibilité d'un déploiement terrestre au Pakistan voisin a été rejetée.

Le Japon, dans ses relations avec le Proche et le Moyen-Orient, ne doit plus seulement être un pays « plein de bonnes intentions », mais apparaître comme « doté de responsabilités ». Les relations avec l'Égypte et l'Arabie saoudite doivent être resserrées.

Quatre axes doivent être dégagés :

- créer avec ces pays des relations au-delà du domaine de l'énergie et du souci d'assurer la stabilité des approvisionnements en gaz et en pétrole, fondées sur les échanges culturels et scientifiques, la formation et l'éducation ;
- œuvrer à la stabilisation de la région, à sa non-nucléarisation, à la reconstruction de l'Irak et à la paix au Proche-Orient ;
- assurer la stabilité des échanges tout en renforçant l'autonomie énergétique du Japon ;
- permettre le développement des investissements en provenance des pays du Golfe.

Sur le premier point, le Forum de dialogue du Japon et des pays arabes, créé en mai 2003 lors de la visite de Koizumi Jun'ichirô au Proche-Orient (présidé par Ryûtarô Hashimoto puis par Nakayama Tarô), a contribué à étendre les relations du Japon avec les pays arabes. En est née, par exemple, l'université des sciences Japon-Égypte. En novembre 2007, la première conférence du Japon et des pays arabes, qui a été qualifiée de Davos nippo-arabe, a réuni 150 personnes de 17 pays différents, côté arabe, et une centaine de personnalités, côté japonais.

Concernant le deuxième point, par-delà son aide à la reconstruction de l'Irak, les efforts du Japon, dont atteste l'initiative « Voie de la paix et de la prospérité », ont été salués. La conférence Japon - pays arabes a également montré que la communauté d'intérêts du Japon avec cette région dépassait les questions régionales : les pays arabes redoutent comme le Japon les effets de la politique nord-coréenne.

^β. Professeur à l'université de Tôkyô.

Sur le troisième point, 76 % des importations de pétrole du Japon proviennent des pays du Golfe (2006). L'Arabie saoudite représente à elle seule 30 % de ces importations, les Émirats arabes unis, 25,4 %, le Qatar, 10,2 %, le Koweït, 7,2 %. L'Iran représente pour sa part 11,5 % du total, l'Indonésie, 2,8 %. Pour le Japon, les relations avec les pays du Golfe sont donc vitales. Pour assurer la stabilité de l'offre en matière de ressources, les relations avec ces pays doivent cependant s'ancrer dans un contexte économique plus large. Un accord de libre-échange doit être signé sans tarder, mais on touche là au dernier point.

Les fonds d'investissement musulmans [*sic*] sont irrigués par les pétrodollars et bénéficient de la hausse des prix du pétrole. Le fonds souverain des Émirats arabes unis aurait investi 4 à 7 milliards de yens dans les entreprises et l'immobilier japonais. Il faut encourager la diversité de ces placements. Les attentes des pays musulmans à l'égard du Japon, qui n'a pas avec eux une histoire aussi chargée que les pays occidentaux mais dispose des mêmes techniques financières, sont élevées.

Kajimura Taichirô, « Pour une conscience historique réelle et juste » [*Rekishi ninshiki no fusakui to seigi no jitsugen*], Sekai, juin 2008, p. 258-272.

Ce journaliste revient sur les résolutions adoptées dans divers pays et par le Parlement européen sur la question des « femmes de réconfort ».

Le 13 décembre 2007, le Parlement européen a adopté une résolution contre le gouvernement et la Diète japonaise sur les femmes de réconfort⁹. C'était la dernière résolution de l'année, et beaucoup de parlementaires étaient pressés de rentrer chez eux pour les fêtes. Les rangs se vidaient progressivement, au fil des échanges traduits dans les 27 langues des États membres de l'Union européenne (UE). Mais ce qui importait était la proportion des votes favorables. Derrière la scène, la diplomatie japonaise s'était activée.

9. Résolution B60525/2007 : http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session2/JP/JANMSSI_JPN_UPR_S2_2008anx_EURResolutionJusticeforComfortWomen.pdf.

La Chambre des représentants américaine le 30 juillet, et les chambres basses néerlandaise, le 20 novembre, et canadienne, le 28, avaient adopté des résolutions du même ordre. Après le rapporteur du projet de résolution, la Britannique Jean Lambert, huit parlementaires de sept pays se sont exprimés. La résolution appelle le gouvernement japonais à reconnaître officiellement la réalité historique en répondant aux femmes qui attendent depuis si longtemps des excuses et une indemnisation, et à adopter une résolution à cet effet pour ces victimes et leurs ayants droit. 54 parlementaires ont voté pour, trois se sont abstenus, aucun n'a voté contre.

On peut lire cette résolution comme un rappel à l'ordre des institutions européennes à l'attention du gouvernement japonais, seize ans après le procès de décembre 1991 intenté devant le tribunal de Tôkyô par trois Coréennes soutenues par des associations. Dans son arrêt, le tribunal avait indiqué que le gouvernement devait admettre que ces femmes avaient été forcées à la prostitution ; émettre des excuses publiques ; reconnaître toutes les violences faites à ces femmes ; ériger un mémorial ; indemniser leurs ayants droit ; parler d'elles dans les cours d'histoire. Le seul point que l'on ne retrouve pas dans la résolution du Parlement européen concerne le mémorial, tous les autres s'y trouvent repris.

Il y est notamment indiqué que ce système a constitué « *l'un des trafics d'êtres humains les plus massifs du XX^e siècle*¹⁰ ». La résolution salue les déclarations Kôno et Murayama, mais regrette que « *certaines personnalités publiques disent ne pas y adhérer*¹¹ » ; elle loue la mise en place [en 1997] d'un Fonds des femmes asiatiques, aujourd'hui dissout [qui a permis l'indemnisation individuelle des victimes lorsqu'elles ont pu être retrouvées, ou des œuvres sociales lorsque peu de victimes ont pu être identifiées], tout en appelant le gouvernement japonais à donner satisfaction aux demandes encore formulées par le biais des tribunaux¹² : le gouvernement doit

10. Deux cent mille femmes auraient été concernées.

11. La résolution appelle plus précisément le gouvernement japonais « *à réfuter les propos niant que ces femmes aient été contraintes et réduites en esclavage* ».

12. Comme l'indique la résolution du Parlement européen, les arrêts des tribunaux reconnaissent l'existence d'un dommage et la responsabilité de l'État sans pour autant le condamner à verser des dommages et intérêts, le droit à indemnisation des

s'excuser des actes de l'ancienne armée impériale et en assumer les responsabilités politique et juridique.

Pourquoi est-ce que des États-Unis à l'Europe cette question a un tel retentissement ? Le Japon s'est attiré l'hostilité des hommes politiques et des médias de l'ensemble de ses amis européens et américain. Le 30 juillet 2007, cette hostilité a atteint son paroxysme avec les mots du président du comité des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, Tom Lantos : « *L'Allemagne d'après-guerre a fait le bon choix. Le Japon, par contraste, a activement promu l'amnésie collective. Les efforts persistants de certains au Japon pour déformer l'histoire et faire porter le blâme aux victimes est aussi extrêmement gênant.* » Les hommes politiques qui se sont mobilisés pour l'adoption de cette résolution sont aussi ceux qui avaient fait pression pour l'adoption d'une loi sur les droits de l'homme en Corée du Nord, et pour lesquels les droits de l'homme sont une question universelle, indépendante des questions politiques.

C'est clairement aux propos d'Abe Shinzô de mars 2007 nié que les femmes de réconfort aient été forcées à la prostitution par l'armée et à la déclaration publiée dans le *Washington Post* en juin par des parlementaires japonais que M. Lantos fait référence. Le *New York Times* et le *Washington Post* ont vivement critiqué les propos d'Abe du 1^{er} mars, marquant sa distance à l'égard de la déclaration Kôno. Le 5, Abe a indiqué devant la commission du budget de la Chambre haute qu'« *il n'y avait pas de preuve d'une contrainte exercée par l'armée* », que « *quand bien même une résolution serait adoptée par la Chambre des représentants, [il] ne s'excuserait pas* » de ses propos. Le 6, le *Los Angeles Times* qualifiait ces propos de révisionnistes ; ils salissent l'honneur du Japon et ravivent la douleur des victimes. Seul l'éditorial de l'*Asahi*, intitulé « *Ne pas créer de malentendus dont nous ne voulons pas* », reprenait ce jour-là le contenu d'une allocution de Gunther Verheugen à la Commission européenne : jamais l'écart entre médias japonais et occidentaux n'avait été plus saillant.

Le 16, répondant à la Chambre basse à Tsujimoto Kiyomi, le gouvernement a affirmé que les documents qu'il avait consultés « *ne permettaient pas de conclure à une contrainte exercée par l'armée* ». L'information,

victimes relevant des traités internationaux signés par le Japon.

retransmise par Associated Press, a irrité le Premier ministre des Pays-Bas, où la Chambre basse, la veille, avait voté une résolution à son tour. Une audition a été demandée à l'ambassadeur du Japon aux Pays-Bas. La presse japonaise ne se fit pas l'écho de ce qui là-bas avait fait la Une des journaux.

Consterné, j'ai publié un article à ce moment-là, dans lequel j'écrivais que cette déclaration du gouvernement japonais revenait à consacrer la voie du révisionnisme. Vis-à-vis de la communauté internationale, la seule option était de faire marche arrière. J'ai ensuite fouillé les archives de la commission militaire batave sur la prostitution forcée et publié une série d'articles avec un professeur honoraire à l'université de Leiden parlant néerlandais, Muraoka Takamitsu, dans une revue japonaise basée à Berlin. Ces archives contenaient maintes preuves d'enlèvements et de prostitution forcée directement imputables aux autorités japonaises.

La parution, en juin, de la page du *Washington Post*, est survenue au milieu de celle d'une série d'articles que je réalisais¹³. Aux Pays-Bas, le fait que cette fois l'initiative venait d'un large groupe de parlementaires déclarant que les témoignages des victimes n'étaient pas fiables a affligé. La présidente de la Chambre basse, Gerdi Verbeet, a dit avoir été profondément choquée, et qu'une grande douleur était infligée aux victimes. Elle a envoyé un message de sympathie au président de la Chambre basse, Kôno Yôhei.

La résolution du Parlement européen a affirmé que le gouvernement devait publiquement contredire les déclarations négationnistes. La responsabilité d'un gouvernement est en effet d'y veiller.

Ishiyama Hisao, Hozumi Takeshi, Tawara Yoshifumi^δ, « Tribunaux et révisionnisme historique » [*Hôtei to rekishishûseishugî*], *Sekai*, juin 2008, p. 274-284.

Chacune des trois personnes interviewées ici sur les grands procès liés à

13 . « Shiryôshû nihongun seidorei no shôgen » [« Documents : les preuves de l'esclavage sexuel opéré par l'armée »], *Shûkan Kinyôbi*, une série de six articles parus entre avril et août 2007.

δ. Respectivement : président de l'Association des enseignants d'histoire, avocat, président du 21^e bureau du réseau national Enfants et manuels d'histoire.

l'histoire a été impliquée dans ces procès, soit que leur association soit intervenue pour encadrer l'action en justice des victimes, soit qu'elle ait défendu celles-ci en tant qu'avocat.

Tawara Yoshifumi : Récemment, plusieurs arrêts consacrant une vision déformée de l'histoire ont été rendus. Ce sont des arrêts qui concernent soit les visites de M. Koizumi au sanctuaire Yasukuni, soit des demandes en indemnités de victimes des crimes de guerre japonais, et le premier qui ait été rendu en la matière est certainement la décision de la Cour suprême d'avril 1993. Dans cette décision, la Cour confirme l'arrêt de la Cour d'appel rejetant la demande en indemnités du plaignant.

À propos des manuels scolaires, en 1997, une Association pour une vision libérale de l'histoire (*jiyūshugi shikan kenkyūkai*) a rassemblé des élèves et fait un procès contre l'État, les collectivités et les éditeurs de manuels contre l'obligation d'utiliser des manuels mettant en question le sac de Nankin ou la condition des femmes de réconfort. La session d'examen des manuels, à l'été 1996, avait en effet mis en cause les passages des manuels portant sur ces femmes, déclenchant la troisième « bataille des manuels », avec la création en janvier 1997 de l'Association pour la rédaction de nouveaux manuels scolaires. Ce procès est survenu dans ce contexte. La Cour suprême a rejeté leur demande.

La justice et l'histoire : quelques procès

• Procès Azuma : un ancien soldat, Azuma Shirō, qui avait participé à la campagne de Chine, intente en avril 1993 un procès à son ancien caporal pour dommage moral après la parution des Mémoires de ce dernier. Il se voit débouter par la Cour suprême en avril 1996.

• Procès Lee Shūei [transcr. du japonais] : M. Lee, victime du sac de Nankin, intente, en septembre 1999, un procès contre l'auteur d'un livre mettant en doute la validité de son témoignage. M. Lee gagne son procès en mai 2002.

• Procès des « cent personnes tranchées » (*hyaku nin giri*) : les ayants droit d'un officier intentent un procès à l'*Asahi* et au *Mainichi*, notamment, journaux ayant rapporté pendant la guerre cet épisode du sac de Nankin (une compétition entre officiers, à celui qui tuerait le premier cent personnes au sabre). Ils sont déboutés en août 2005.

Sekai : *On avait eu des procès intentés contre l'État, contestant le contenu et la procédure de vérification des manuels ou demandant des indemnités, mais, récemment, le nombre de procès impliquant des associations d'extrême-droite...*

Tawara Yoshifumi : C'est un mouvement qui démarre dans les années 1980, avec la volonté du gouvernement Nakasone de recréer un État « à même de faire la guerre ». En 1984 est mise en place la Commission spéciale sur l'éducation. En 1993 est créée au sein du PLD la Commission d'examen de l'histoire, qui a affirmé que la guerre avait été une guerre juste, de libération de l'Asie, ou une guerre d'autodéfense, inéluctable.

Ishiyama Hisao : Dans les années 1990, les procès d'Asiatiques contre le gouvernement japonais ont commencé. En 1991, Kim Hak-sun [transcr. du japonais], ancienne « femme de réconfort », a fait un procès qui a érigé la question du devenir des Forces d'autodéfense en débat de société. Les manuels présentés pour vérification en 1996 mentionnaient tous les « femmes de réconfort ».

Une radicalisation s'est produite, avec des personnages comme Fujioka Nobukatsu, initialement de gauche, membre fondateur de l'Association pour une vision libérale de l'histoire, devenu président de l'Association pour la rédaction de nouveaux manuels scolaires. Dans les années 1990, ces questions investissent donc la société civile, des associations agissent sur le devant de la scène tandis que le Jimintō et le gouvernement font progresser leur agenda en coulisses.

Sekai : *Avec la difficile sortie du film documentaire Yasukuni, le nom d'Inada Tomomi, représentante du PLD et avocate de formation, est devenu célèbre, mais elle était depuis longtemps associée aux procès liés aux questions historiques...*

Hozumi Takeshi : Dans l'un des procès Ienaga¹⁴, elle était l'une des avocates du gouvernement [dans une procédure de type anglo-saxon], mais elle ne donnait pas l'impression d'être particulièrement à droite, alors. C'est en 1999, au moment du procès de Lee Shūei, qu'elle est apparue comme l'avocate

14. Ienaga Saburō (1913-2002) est un enseignant qui a engagé trois actions en justice contestant le système de validation des manuels scolaires contre le ministère de l'Éducation.

de la défense. Elle a été élue dans la première circonscription de Fukui en 2005. Elle avait été remarquée par Abe Shinzô lorsqu'elle avait fait une présentation sur la « *compétition des cent personnes tranchées* » [v. encadré] devant le groupe des jeunes parlementaires du Jimintô qui réfléchissaient à l'histoire.

Elle n'est élue que depuis deux ans, mais est aujourd'hui un pilier de ce groupe. Elle est présidente de l'association formée par les parlementaires élus le 11 septembre 2005, Tradition et création, et fait partie d'un mouvement qui demande aux archives nationales chinoises de se débarrasser des documents qu'il juge antijaponais ; Hiranuma Takeo en est le président et Inada Tomomi la secrétaire générale. On retrouve le même binôme dans l'Association pour la création d'un Japon vrai.

Sekai : *La récente décision sur les suicides collectifs d'Okinawa a constitué la huitième défaite pour les révisionnistes...*

Hozumi Takeshi : Le poids de ce qui apparaît comme des faits historiques est déterminant dans la victoire. Dans les procès qu'elles intentent, les victimes directes obtiennent souvent satisfaction pour le dommage moral qu'elles ont subi. La charge de la preuve est en revanche plus lourde lorsque ce ne sont pas les victimes mais leurs ayants droit qui intentent l'action. Il leur faut alors prouver que l'affection et la révérence qu'ils éprouvent pour leur proche ont été heurtées au-delà des contraintes qu'impose la vie en société.

Tawara Yoshifumi : En mars dernier, M. Fujioka a fait un discours devant le groupe de travail sur l'histoire du Bureau de stratégie nationale, rattaché au Premier ministre. Dans cette conférence, M. Fujioka a dit qu'il y avait trois thèmes antijaponais et révélant une vision autoflagellatrice de l'histoire, les femmes de réconfort, le sac de Nankin et les suicides collectifs d'Okinawa, utilisés par des démagogues pour répandre dans la population une pensée antimilitariste. Faire revivre le militarisme (*sensô kokka*, « la nation combattante ») est l'objectif ultime de ces personnes.

Ishiyama Hisao : Il faut susciter une prise de conscience sur ces questions pour pouvoir mobiliser dès que cela est nécessaire. On est parvenu à le faire sur la question des suicides collectifs, il faut maintenant le faire pour le sac de Nankin. Par ailleurs, les défaillances du système de vérification des manuels ont été

mises en évidence. Le ministère de l'Éducation est contraint de l'admettre progressivement.

Le principal problème de cette procédure réside dans le fait qu'elle est en réalité menée par un fonctionnaire nommé par le ministère. Celui-ci a réussi à mettre sur pied par décret un système qui, en 1956, avait été rejeté par la Diète lorsque le gouvernement avait essayé de l'imposer par la voie législative.

L'autre problème est que pour éviter que le contenu des livres ne soit dicté par une commission conservatrice, on laisse les éditeurs libres de décider de ce qu'ils mettent dans les livres. Ainsi, Yamagawa, l'éditeur de manuels d'histoire du Japon pour les lycéens, a-t-il pu supprimer toute référence aux massacres de civils d'Okinawa durant la guerre. Cela a été relevé par l'*Okinawa shimbun*, mais pas au niveau national. Seule l'opinion peut changer cet état de fait.

Yosano Kaoru, Maehara Seiji^ε, « Le PLD et le Parti démocrate sont-ils vraiment différents ? » [Jimin to minshu wa hontô ni chigau no ka], interview de Tahara Sôichirô, Chûôkôron, juillet 2008, p. 34-43.

Deux hommes politiques d'envergure échangent leurs vues sur la vie politique japonaise avec une grande figure de TV Asahi.

Pourquoi les politiques ne sont pas débattues sur le fond

Tahara Sôichirô : *L'été dernier, les journalistes, moi inclus, ont vu la victoire du Minshutô aux élections et se sont dit « ça devient intéressant », et un an plus tard on soulève le couvercle pour ne plus voir dans la marmite qu'une « Diète divisée » : dites-moi, que s'est-il passé ?*

Yosano Kaoru : S'il n'y a pas à la Diète de véritables débats, c'est que le Minshutô s'inscrit dans l'optique des élections générales.

Maehara Seiji : Nous voyons nous aussi les inconvénients de la situation, mais elle présente également des avantages. Jusque-là, la majorité passait ses projets ou propositions de loi dans les termes retenus par le Comité des affaires politiques du PLD. Depuis les dernières

ε. Respectivement représentant PLD, ancien président du Comité des affaires politiques du parti et ancien secrétaire général du cabinet ; représentant Minshutô, ancien président du parti.

élections sénatoriales, enfin, l'opposition peut contribuer aux textes qui sont votés : dans la loi d'aide aux victimes de catastrophes naturelles (*hizaisha seikatsu saiken shien hô*), une aide à la réhabilitation de la résidence principale a été ajoutée ; une aide spécifique dans la loi d'amélioration du statut des aides-soignants (*kaigo jûjisha shogû kaizen hô*). Des organismes qui accueillent les fonctionnaires dans leur seconde carrière vivaient de la taxe spéciale pour les autoroutes, et la remise en cause de ce système a aussi eu lieu grâce à l'opposition.

Jusqu'où la réforme administrative est-elle possible ?

Tahara Sôichirô : *Sur 330 000 fonctionnaires, 210 000 relèvent de la fonction publique territoriale.*

Maehara Seiji : Et notamment de 4 600 entités publiques où sont réemployés 27 000 fonctionnaires, pour 12 000 milliards de yens. Tout n'est pas inutile, mais l'opinion ne comprendrait pas que l'on parle d'augmentation des impôts sans chercher à mettre de l'ordre dans tout cela.

Tahara Sôichirô : *Mais mettre vraiment de l'ordre soulèvera de l'opposition au sein du Jimintô.*

Yosano Kaoru : Mais non, dans le cas de la taxe spéciale, le parti a bien compris que les cinquante personnes morales qui en dépendaient étaient un problème.

Au-delà des réformes néolibérales

Maehara Seiji : En 1993, le PIB par habitant du Japon était à la deuxième place ; il figure à la

dix-huitième aujourd'hui. Quelles mesures proposez-vous ?

Yosano Kaoru : C'est incontestablement un problème, mais il ne se règle pas en un jour. Il faut investir dans les technologies qui sont l'atout du Japon.

Tahara Sôichirô : *Alors que vous consacrez, dans le budget de cette année, 14 milliards de yens aux technologies de pointe, contre 5 600 milliards qui vont aux autoroutes ?*

Maehara Seiji : Si la croissance ralentit à nouveau, ce n'est pas faute d'entreprises qui soient dynamiques isolément, mais parce qu'il manque des industries qui puissent tirer la croissance. Ensuite, il faut poursuivre la déréglementation. Comparée à celle des autres pays, l'efficacité de nos industries de service est basse, et c'est en raison de l'excès de réglementation. [...] Il faut pourtant corriger les excès des réformes conduites par MM. Koizumi et Takenaka. La déréglementation doit avoir des limites. Les réformes accroissent manifestement les inégalités.

Yosano Kaoru : C'est absolument cela.

Maehara Seiji : Avec le vieillissement de la population et la diminution des naissances, accroître l'activité économique n'est plus possible [que par l'innovation]. Il faut se fixer pour objectif d'atteindre la première place pour le PIB par habitant, le Japon doit pouvoir prendre de l'avance dans des secteurs liés par exemple à l'environnement : il faut concentrer les investissements sur ces secteurs porteurs.

Yosano Kaoru : Nos ressources ne sont pas les ressources naturelles, mais la capacité de travail et d'innovation, qu'il nous faut raviver pour préserver notre prospérité.